



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

## Compte-rendu de la réunion du Comité Exécutif Jeudi 19 Mai 2022 – Lisbonne

La réunion a débuté par une minute de silence à la mémoire de Luc Corbisier, ancien membre du CC SUD.

Francisco Portela Rosa, vice-président du CC SUD a introduit la réunion en excusant l'absence du président Aurelio Bilbao, pour des raisons médicales.

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité ainsi que l'ordre du jour après l'ajout d'un point concernant la lettre du CC Nord-Ouest sur les eaux profondes.

### 1. Présentation et validation des avis

#### a. Avis sur la Politique Commune des pêches

Chloé Pocheau (secrétariat du CCSUD) a rappelé le contexte de la rédaction de cet avis et les différentes étapes de sa préparation.

L'avis a été approuvé en l'état et à l'unanimité par les membres du Comité Exécutif.

Javier Lopez (OCEANA) a partagé sa satisfaction de voir un tel avis approuvé par consensus, un réel travail a été effectué.

#### b. Avis sur les Éoliennes en mer

Les membres du Comité Exécutif (Juan Manuel Trujillo, Serge Larzabal, David Milly, Francisco Portela Rosa, Raul Garcia) et Nicolas Fernandez Munoz (Président du GT Pêches traditionnelles) ont abordé l'importance de cet avis afin de faire part de la nécessité de concerter avec les parties prenantes lors de la définition des projets éoliens et de prendre en compte l'ensemble des impacts : sociaux, économiques et environnementaux. Le CC SUD a déjà publié un avis en 2018 sur le sujet, mais le contexte actuel, à la fois au niveau des avancées scientifiques et techniques que de l'ampleur politique donnée à ces projets, appelle à une mise à jour et donc un nouvel avis.

Gérald Hussenot (Bluefish) a proposé de modifier le terme « consultation » par « concertation » afin d'accentuer sur la nécessité d'un véritable échange avec les parties prenantes. L'avis a été approuvé à l'unanimité sous réserve de cette modification.

### 2. Présentation et validation des lettres

#### a. Lettre PELAC



Cette lettre proposée par le groupe de travail Espèces Pélagiques du CC SUD a deux objectifs : encourager le CC Pélagique à travailler sur la distinction des espèces de chinchard et réaffirmer l'intérêt du CC SUD de participer à ses travaux sur cette espèce.

David Milly (Pêcheurs d'Aquitaine) a proposé une modification « aucune difficulté pour identifier » sera remplacé par « il est possible d'identifier », David Milly a ajouté que la rédaction d'un guide d'identification pourrait par ailleurs être utile.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a demandé à ajouter la note de bas de page suivante et faisant référence au rapport WGWIDE de 2021 : *"Three species of genus Trachurus: T. trachurus, T. mediterraneus and T. picturatus are found together and are commercially exploited in NE Atlantic waters. Following the Working Group recommendation (ICES 2002/ACFM: 06) special care was taken to ensure that catch and length distributions and numbers-at-age of T. trachurus supplied to the Working Group did not include T. mediterraneus and/or T. picturatus. Taking into account that the WGWIDE horse mackerel assessments are only made for T. trachurus, the Working Group recommends that the TACs and any other management regulations which might be established in future should be related only to T. trachurus and not to Trachurus spp. More information is needed about the Trachurus spp. before the fishery and the stock can be evaluated."*

Miren Garmendia (OPEGUI) et Luis Vicente (ADAPI) ont exprimé des inquiétudes sur la finalité de cette demande de gestion séparée, à la fois sur les données scientifiques et sur la praticité de la mesure.

Jean-Marie Robert a répondu que l'idée était bien de stabiliser les évaluations, de les consolider et de résoudre le manque de cohérence actuel. Il faudra dans un deuxième temps réfléchir à des mesures en fonction de ces résultats scientifiques, en particulier dans le cadre de négociation avec le Royaume Uni.

La lettre a été validée sous réserve des modifications proposées.

## **b. Lettre de réponse à Seas at Risk**

Chloé Pocheau a indiqué au Comité exécutif le contexte de cette proposition : Seas at Risk a décidé de ne pas renouveler son adhésion au CCSUD pour l'exercice 2022-2023 en justifiant cette décision auprès de la Commission Européenne par les nombreux « disfonctionnements » du CC SUD. Le courrier proposé répond à ces critiques afin de rassurer la Commission sur l'engagement de ce conseil consultatif à respecter les directives européennes et poursuivre son travail. Serge Larzabal a précisé que ce projet a été préparé conjointement avec les Présidents et vice-présidents, dont Javier Lopez (Vice-président issu des « autres intérêts », qu'il remercie de sa collaboration.

Les membres du Comité exécutif ont exprimé leur regret de voir un de nos membres fondateurs quitter ce conseil consultatif et ont noté les progrès réalisés ces derniers exercices dans notre fonctionnement. Ils ont validé la lettre à l'unanimité.

### c. Lettre NWWAC

Chloé Pocheau a indiqué aux membres avoir reçu cette proposition de courrier du CC Nord-Ouest, quelques jours avant la réunion. Cette lettre a pour objectif de demander à la Commission plus d'information sur les procédures en cours concernant la fermeture de zones de pêche en eaux profondes en cas d'écosystèmes vulnérables potentiels. Ce sujet ayant fait l'objet de discussion lors des groupes de travail du CCSUD d'avril, où peu d'informations ont été apportées par la CE, il est proposé aux membres de co-signer cette lettre.

Les membres du Comité exécutif ont confirmé l'importance de ce sujet, cependant ils estiment qu'ils n'ont pas assez de temps pour s'exprimer sur ce projet commun et préfèrent qu'une réflexion interne soit menée et donc qu'un projet interne soit proposé ultérieurement. L'envoi de deux courriers sera en outre plus impactant selon eux.

### 3. Présentation du groupe d'États Membres Sud

Isabel Ventura (Administration Portugaise) a rappelé les avancées faites par le Groupe d'États Membres durant ce premier semestre 2022 : la validation de la recommandation conjointe sur les exemptions à l'obligation de débarquement : qui visait à confirmer et justifier les exemptions pour haut taux de survie et de minimis déjà obtenues les années passées. Mais aussi la validation d'une lettre de réponse à la Commission sur l'anguille, qui indique à la Commission le besoin de voir la gestion de l'anguille comme un sujet plus global et non uniquement à travers le prisme de la pêche.

La suite du travail du groupe d'États Membres devra se concentrer sur :

- Les captures accidentelles de cétacés
- La définition de la pêche dirigée : question difficile dans le contexte des pêcheries mixtes
- Le rapport sur la PCP : Isabel Ventura invite les membres à participer largement à l'événement organisé le 10 juin par la Commission européenne. Elle transmettra au CC SUD le rapport de la première enquête réalisée début 2022 et rappelle aux membres d'être vigilants : la Commission publie énormément de questionnaires et initiatives auxquels il est important de participer.

En réponse aux membres Isabel Ventura précise que la réponse de la Commission sur l'anguille devrait être publiée au mois de Juillet, le groupe d'États Membres s'est appuyé sur les scientifiques de l'IPMA pour rédiger son courrier. Il ne sera pas possible d'organiser un forum de discussion en mai sur la PCP, l'administration portugaise étudie la possibilité d'une réunion au mois de juin. Les discussions sur la pêche dirigée n'ont pas encore été démarrées.

Un groupe de travail national est actif sur la question des captures accidentelles de cétacés, les conclusions de ce groupe sont attendues prochainement.

#### 4. Nouvel acte délégué – Répartition des membres

Le nouvel acte délégué a été présenté aux membres en mettant l'accent sur les nouveautés. Le CC SUD se doit de vérifier sa bonne application en son sein, c'est pourquoi l'assemblée générale devra se pencher sur la question de la répartition des membres. Pour cela le secrétariat propose que les membres « autres groupes d'intérêt » fournissent au secrétariat leur programme de travail, la liste de leurs membres et de leurs financements avant le 20 Juin. Sur la base de ces documents, une proposition de répartition sera alors proposée à l'assemblée générale pour validation.

Le secrétariat a également indiqué que le CC SUD devra prévoir un examen des performances dans les 5 prochaines années, mais souhaite tout d'abord avoir un retour d'expérience de la part des autres conseils consultatifs et de la Commission européenne.

Finalement le secrétariat a souligné que le CC SUD applique déjà l'ensemble des autres modifications de l'acte délégué.

Les membres du Comité Exécutif ont approuvé la procédure de vérification de la répartition des membres proposée par le secrétariat. Ils ont souligné que le bon sens devrait prévaloir ainsi que la recherche d'un bon fonctionnement pour ce conseil consultatif, personne ne doit être exclu. Les membres ont cependant regretté que la Commission transfère cette décision aux CC eux-mêmes, se déchargeant de la responsabilité.

Concernant l'examen des performances, les membres du Comité Exécutif, ont validé le fait de ne pas se précipiter et de profiter de l'expérience des autres conseils consultatifs. Julien Lamothe (ANOP) a souligné que les actions d'un CC sont dépendantes de celles de la Commission, un examen des performances devra prendre cela en considération.

#### 5. Calendrier

Le secrétariat du CC SUD a annoncé aux membres les dates des prochaines réunions, et les incite à communiquer le plus tôt possible leurs besoins pour les ordres du jour :

MIAC +MIACO : 22 et 23 Juin  
Assemblée générale : 7 Juillet  
Atelier avec le CIEM : 7 Juillet  
Groupes de travail : 18 et 19 Octobre  
Comité Exécutif : 29 ou 30 Novembre

#### 6. Questions diverses

- Serge Larzabal (Vice-président en charge du secrétariat) a indiqué aux membres que le niveau des remboursements des membres est resté inchangé depuis 2007 : aucune réévaluation n'a été effectuée depuis la création du CCSUD. Il propose aux membres du Comité exécutif, d'introduire ce sujet à l'Assemblée générale (organe en charge

d'approuver ce type de décision), ce qu'ils ont validé à l'unanimité. Serge Larzabal proposera donc, en considérant les taux de la Commission et la volonté de diminuer de 20% les frais globaux de déplacement, une augmentation de 92 à 100 euros de l'indemnité journalière et de 100 à 120 euros des nuits d'hôtel, ceci en accord avec le Président du CC SUD.

Les membres ont souligné qu'il faudra questionner la Commission sur cette baisse de 20% des frais de déplacement, qui semble aller à l'encontre d'une bonne participation aux Conseils Consultatifs.

- Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a fait part d'une difficulté de gestion au Portugal, où on observe une augmentation de la demande de report de pêcheries de stocks dégradés vers des stocks plus stables. Ceci pourrait cependant mettre en danger la stabilité retrouvée de ces derniers stocks. L'article 2 de la PCP devrait alors être renforcé à son sens. Les autres membres n'ont pas partagé ce même problème dans leurs États Membres respectifs.
- Nicolas Fernandez Munoz (OPP CONIL) a fait part de la création du réseau « Iberoamericana », rassemblant les acteurs de la pêche artisanale de 17 pays (Amérique Latine, Espagne et Portugal) lors d'un séminaire organisé la semaine précédente. Le rapport sera transmis au CC SUD pour information.

## BILAN

- **Les deux avis proposés (PCP et éoliennes) ont été approuvés**
- **Les lettres pour le CC Pélagique et la réponse à Seas at Risk ont également été approuvées**
- **Le CC SUD devra rédiger un courrier sur les potentielles fermetures de zones de pêches d'eaux profondes**
- **L'assemblée générale se prononcera sur la répartition des membres en fonction des documents fournis par le groupe « autres intérêts »**
- **L'assemblée générale sera également questionnée sur les taux de remboursements**